



**SÉANCE STATUTAIRE 18 DÉCEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance statutaire du lundi 18 décembre 2023, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté  
Jean-François Allen

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

Est absente :

Diane Rhéaume

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**Convocation et objet**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

3. Adoption des prévisions budgétaires 2024 ;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

**2023-12-268 1. Adoption des prévisions budgétaires 2024**

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2024 :

**REVENUS**

Taxes générales	5 058 056 \$
Paiements tenant lieu de taxes	61 309 \$
Autres revenus	790 287 \$
Transferts	77 152 \$
Amortissement	1 598 209 \$
Affectations	<u>435 565 \$</u>

**TOTAL DES REVENUS**

**8 020 579 \$**

**CHARGES**

Administration générale	1 164 639 \$
Sécurité publique	727 948 \$
Transport	1 098 470 \$

Hygiène du milieu	1 111 242 \$
Santé et bien-être	17 762 \$
Aménagement, urbanisme et développement	225 711 \$
Loisirs et culture	489 136 \$
Frais de financement	470 884 \$
Amortissement	1 598 209 \$
Financement à long terme	727 028 \$
Immobilisations	<u>389 550 \$</u>

**TOTAL DES CHARGES**

**8 020 579 \$**

ADOPTÉE

**2023-12-269 2. Adoption du programme triennal des immobilisations**

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2024, 2025 et 2026 :

**2024**

Parc des Oiseaux	40 000 \$	***
Rang Saint-Jacques	582 000 \$	** et ***
Carrefour Coulombe/Sainte-Geneviève	200 000 \$	**
Ponceau Sainte-Geneviève sud	25 000 \$	***
Parc industriel - Asphalte	450 000 \$	* et ***
Mise à niveau des Étangs	4 000 000 \$	*
Développement Coulombe	8 000 000 \$	*
Amélioration aqueduc/puits	1 500 000 \$	* et ** et ***
Site internet	20 000 \$	***
Ordinateur	5 000 \$	***
Remplacement air climatisée 2 <sup>e</sup> étage	20 000 \$	***
Ameublement de bureau	4 550 \$	***
	-----	
	--	
	14 846 550 \$	

**2025**

Rue Sainte-Geneviève sud - asphalte	300 000 \$	
Rang Saint-Pierre	1 050 000 \$	**
Rue Sainte-Geneviève nord - restructuration	300 000 \$	**
Glissement Grande-Ligne	1 700 000 \$	** et ***
Rue des Baladins	140 000 \$	
Caserne	50 000 \$	
Maison des jeunes - rénovation	45 000 \$	*
Réaménagement espace bureau administratif	75 000 \$	*
Affiche numérique	45 000 \$	**
Ordinateur	15 000 \$	
Ameublement de bureau	15 000 \$	
	-----	
	--	
	3 735 000 \$	

**2026**

Rue Sainte-Geneviève Nord - asphalte	800 000 \$	**
Ordinateur	15 000 \$	
	-----	
	--	
	815 000 \$	

\*Règlement d'emprunt

\*\*Subvention

\*\*\*Surplus

\*\*\*\*Déjà taxé

ADOPTÉE

**3. Période de questions**

Aucune question.

**2023-12-270 4. Clôture et levée de l'assemblée**

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Cindy Côté,  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 10.

Adopté ce 15 janvier 2024.

Réal Turgeon,  
Maire

Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*